Version réglementation	**2-0**	Classement de confidentialité	**Interne**
Valable dès le	**01.02.2025**	Propriétaire	**I-NAT-BT-TNZ**
		Processus	**Accès au réseau**
		Langues disponibles	**DE, FR**

Divisions concernées / Unités	**Infrastructure, M&P Voyageurs, Sociétés du groupe**
Utilisateurs spécifiques / Destinataires	**Direction des ETF, fabricants de véhicules**
Version réglementation	**Version réglementation 1-0**
Attribution	**Voir chiffre 1.3**

Accès technique au réseau: réglementation des catégories de ligne et catégories de train

Exigence Infrastructure pour l'interaction roue-rail: spécification technique pour la réalisation de l'interface entre les limites de charge des véhicules et l'infrastructure sur le réseau ferroviaire à voie normale de CFF Infrastructure et d'autres gestionnaires d'infrastructure suisses sur la base de la norme européenne EN 15528



Figure (fig.) 1: célèbre pont ferroviaire d'Eglisau sur le Rhin (source: www.railsuisse.ch)

 © CFF

Table des matières

1. Généralités 4
1.1. Situation initiale, objectif 5
1.1.1. Situation initiale 5
1.1.2. Objectif 6
1.2. Champ d'application 7
1.3. Documents prioritaires et annexes 9
1.3.1. Bases pour l'évaluation des catégories de ligne 9
1.3.2. Réglementations 11
1.4. Termes et abréviations 12

2. Catégories de ligne du réseau suisse à voie normale 18
2.1. Calcul de la masse du véhicule déterminante pour la catégorie de ligne 18
2.1.1. États de charge pour la détermination de la compatibilité statique des trains à grande vitesse et grandes lignes (classification en catégories de ligne) 19
2.1.2. États de charge pour la détermination de la compatibilité statique des véhicules voyageurs à l'exception des trains à grande vitesse et grandes lignes (classification en catégories de ligne) 20
2.1.3. États de charge pour la détermination de la compatibilité dynamique des trains à grande vitesse et grandes lignes 21
2.1.4. États de charge pour la détermination de la compatibilité dynamique des véhicules voyageurs à l'exception des trains à grande vitesse et grandes lignes 22
2.1.5. États de charge pour la classification des locomotives (y c. motrices de tête) 23
2.1.6. États de charge pour la classification des locomotives à vapeur 23
2.1.7. États de charge pour la classification des wagons 23
2.1.8. États de charge pour la classification des véhicules de service 23
2.1.9. États de charge conformément aux DE-OCF 24
2.2. Catégorie de ligne déterminante pour un train complet 24
2.3. Aspects généraux concernant les locomotives (y c. motrices de tête) 25
2.4. Poids par essieu pour les locomotives (y c. motrices de tête) 26
2.5. Conditions pour les classifications en catégories de ligne spécifiques aux véhicules, y compris l'affectation des locomotives à des classes de locomotives 27
2.6. Aspects généraux concernant les locomotives à vapeur 28
2.7. Aspects généraux concernant les rames automotrices, les voitures et les wagons 28
2.8. Aspects généraux concernant les véhicules de service 29
2.9. Modification de la masse totale au cours de la durée de vie 29
2.10. Vitesses sur le réseau ferroviaire à voie normale en Suisse 29
2.10.1. Catégories de train selon les DE-OCF et les PCT 30
2.10.2. Trains de marchandises 31
2.10.3. Trains de voyageurs 32
2.10.4. Trains rapides en courbe 32
2.10.5. Trains avec véhicules de service 32
2.10.6. Catégories de train ETCS 34
2.11. Transports lourds/exceptionnels 36
2.12. Catégories de ligne STI (TSI categories of line) 37

 © CFF

3. Extension nationale pour les véhicules ferroviaires 38
3.1. Véhicules moteurs à deux essieux LK2 (disposition Bo ou B) 38
3.2. Véhicules moteurs à trois essieux LK3 (disposition Co ou C) 39
3.3. Véhicules moteurs à quatre essieux LK4 (disposition Bo'Bo' ou B'B') 40
3.4. Véhicules moteurs courts à six essieux LKK6 (disposition Co'Co' ou C'C') 41
3.5. Véhicules moteurs à six essieux LK6 (disposition Co'Co' ou C'C') 42
3.6. Véhicules moteurs à six essieux LK6 (disposition Bo'Bo'Bo' ou B'B'B') 43

4. Personnes de contact 44

5. Documentation 45

Annexe A: Vue d'ensemble des catégories de ligne sur le réseau ferroviaire suisse à voie normale 46
A.1 Carte synoptique des catégories de ligne (réseau à voie normale) 46
A.2 Vue d'ensemble des tronçons avec catégories de ligne < D4 (ensemble du réseau à voie normale) 47

Annexe B: Catégorie de train A avec des vitesses supérieures à 120 km/h 50
B.1 Situation initiale 50
B.2 Augmentation de la vitesse dans la ZVE 51
B.3 Augmentation de la vitesse dans la ZVC et sur des tronçons avec signalisation extérieure 51
B.4 Vitesses maximales par catégorie de freinage 51

Liste des modifications

Version	Chapitre	Modification
2-0	1 à 5	Vérification générale et mise à jour
1-0		Première édition (17.02.2017)

 © CFF